

REGLEMENT CARTE JOURNEE 2017

Prix : 5 euros

2 lignes maximum par pêcheur

LES HORAIRES

½ heure avant et ½ heure après le coucher du soleil (hors pêcheurie et lâcher de truites)

LES POISSONS

6 truites maximum par jour

1 carnassier par jour (pendant les périodes autorisées)

TOUTE CARPE PRISE DEVRA ETRE REMISE IMMEDIATEMENT A L'EAU

LA TAILLE

Sandre..... 50 cm (du 1^{er} mai au 26 novembre)

Brochet.....60 cm (du 1^{er} mai au 26 novembre)

C'EST AUTORISÉ

Pêche à la mouche..... du 4 mars au 26 novembre

Cuillers, vifs, leurre etc.....du 1^{er} mai au 26 novembre

C'EST INTERDIT

Appât, pêche en barque, baignade

CONTROLE

Tout pêcheur sur demande doit présenter sa carte, ses prises à un garde assermenté par la mairie.